



**Commission Locale de l'Eau - plénière
SAGE Adour amont
A Barcelonne-du-Gers, le 27 septembre 2023**

COMPTE-RENDU

MEMBRES, PRÉSENTS, EXCUSÉS

Après décompte des émargements sur la feuille de présence, il est constaté que 14 élus, 11 usagers et 5 représentants de l'Etat sont présents ou représentés, soit 31 des 64 sièges. Le quorum n'est pas nécessaire compte tenu de l'ordre du jour.

	Présents	Excusés	Dont ayant donné pouvoir	Total représentés
Collège des élus	13	7	1	14/33
Collège des usagers	9	6	2	11/19
Collège de l'Etat	5	3	1 (non utilisable)	5/12
Total	27	16	3	31/64

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation de l'état des lieux - diagnostic du SAGE révisé
- Intégration du Louts au SAGE Adour amont
- Organisation des phases suivantes de la révision

VALIDATION DE L'ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC DU SAGE REVISE

L'équipe d'animation du SAGE présente les grands constats et enjeux identifiés dans l'état des lieux-diagnostic soumis à validation de la CLE. La présentation est articulée autour de témoignages de trois élus référents.

Suite à la présentation du volet « eau & vie du territoire », Monsieur Labadie (secteur Chalosse-Tursan) rappelle les caractéristiques de son territoire. Il évoque un secteur historiquement articulé autour de la polyculture-élevage et désormais diversifié en cultures du fait de l'accès à l'eau, mais où l'élevage bovin a disparu au profit de l'élevage de volailles (canards, poulets). Il indique que les commissions géographiques ont été l'occasion d'un dialogue important où le monde agricole était bien représenté, notamment avec de jeunes agriculteurs qui ont pu approcher les problématiques des uns et des autres et faire remonter les leurs. Monsieur Labadie souligne l'importance de s'écouter pour relever les défis à venir. Concernant le volet « aménagement du territoire », il précise qu'un PLUi est en cours d'élaboration sur le secteur Chalosse-Tursan. Il a identifié un changement de mentalité sur le territoire car les acteurs s'accordent désormais sur le fait que le PLUi doit s'adapter à la ressource disponible et non l'inverse. Monsieur Labadie précise que l'assainissement collectif est peu présent sur le secteur Chalosse-Tursan et que les rejets des systèmes d'assainissement ne sont parfois pas adaptés aux besoins du territoire et à la capacité de dilution du milieu. Il affirme que cet enjeu d'adaptation des rejets aux évolutions de capacité de dilution du milieu est un enjeu compris de tous. Monsieur Labadie aborde ensuite les effets de l'intensification des précipitations et le besoin de stocker l'eau. Il précise que le syndicat de bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus, qu'il préside, travaille actuellement sur les zones humides et les annexes alluviales qui constituent des leviers pour développer un stockage naturel des eaux.

Le territoire étant agricole, il précise que ce dernier a déjà fait beaucoup d'efforts, tant en termes d'économies d'eau que d'évolutions de pratiques. Enfin, sur l'érosion des sols, il indique que son syndicat de bassin versant travaille avec la fédération des chasseurs à la replantation de haies et que celle-ci serait à développer davantage. Monsieur Labadie conclut son intervention en soulignant l'importance du SAGE pour développer le territoire et coordonner tous les acteurs car chacun a ses objectifs propres mais qu'il est important de disposer également d'objectifs communs partagés.

La cellule d'animation du SAGE présente ensuite le volet « milieux et services rendus ». Madame Argentin (France Nature Environnement Hautes-Pyrénées) souligne que le rôle des milieux naturels est bien connu et s'interroge sur le manque de connaissance tel que présenté. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que l'absence de vision intermédiaire du fonctionnement des milieux naturels, comme les zones humides, peut poser des difficultés à bien gérer ces milieux dans leur ensemble. Elle prend l'exemple des zones humides pour préciser sa pensée : le fonctionnement des zones humides du territoire et des flux de circulation et d'accumulation d'eau qui les alimente n'est pas connu sur l'ensemble du territoire. Or, cette connaissance est indispensable pour préserver les milieux et les services qu'ils rendent car il n'est possible de préserver une zone d'accumulation d'eau si son alimentation est impactée. Or, actuellement, ces flux d'eau dans les sols restent insuffisamment identifiés à l'échelle du bassin et peu, voire pas, pris en compte. Or, il s'agit d'un enjeu tout aussi important, d'après l'animatrice du SAGE Adour amont. Elle précise que cette information devrait être disponible sous quelques années et que ces flux pourraient évoluer avec le changement climatique, notamment avec des circulations plus superficielles du fait de l'évolution du régime des précipitations.

Monsieur Cingal (SEPANSO Landes) s'interroge sur les enjeux qualité abordés et souligne le développement de cyanobactéries qui pourrait s'intensifier avec le changement climatique. L'animatrice du SAGE Adour amont confirme que les cyanobactéries sont un sujet évoqué sur les secteurs aquitains et précise que la qualité des eaux devrait se dégrader sous l'effet du changement climatique du fait des évolutions du régime des précipitations. Elle indique que l'état des masses d'eau, au titre de la Directive Cadre sur l'eau, et les enjeux de résorption des substances dangereuses prioritaires sont également abordés dans l'état des lieux-diagnostic complet.

Monsieur Brau-Nogué témoigne ensuite des spécificités de la zone pyrénéenne et des retours de ces commissions géographiques. Il précise que le monde agricole était peu représenté mais que cela s'explique par les spécificités du territoire. Il rappelle que ce dernier est fréquemment désigné par l'expression « château d'eau des Pyrénées » dans la vallée, d'où les cumuls d'enneigement paraissent stables d'une année sur l'autre. Or, il indique que les acteurs de la montagne constatent une baisse des hauteurs d'enneigement et des épisodes plus brefs et chargés qu'auparavant. Monsieur Brau-Nogué indique que la sécheresse est également présente en montagne et que, lors des commissions d'avril, le faible taux d'enneigement a fortement inquiété les acteurs tandis que les discussions étaient plus détendues en juin du fait de l'arrivée de précipitations. Il indique que ce phénomène est toutefois faussement rassurant car tous les acteurs font le constat d'un manque de précipitations ou de précipitations très localisées et intenses. Il rappelle que le territoire présente des réservoirs de réalimentation (lac bleu, Gréziolles) mais que le remplissage durable de ces retenues présente des incertitudes. Par ailleurs, Monsieur Brau-Nogué indique que sur le Haut-Adour, les enjeux environnementaux ont été travaillés dans le cadre du SCoT, ainsi que d'autres enjeux comme le thermalisme et la gestion des rejets des stations d'épuration. Il conclut sur le fait que les inquiétudes sont partagées par tous les acteurs mais pas nécessairement au même niveau, que le SAGE est désormais identifié sur le territoire et que l'évolution de la limite pluie-neige va avoir une influence sur l'alimentation en eau potable du territoire et de Tarbes (usine de potabilisation de Médous).

Le témoignage filmé de Monsieur Lafon-Placette, élu référent sur le secteur vallée de l'Adour occitane n'ayant pu être présent à la réunion, est diffusé en séance. Monsieur Lafon-Placette y évoque notamment la géographie du territoire, la présence de canaux et de la nappe alluviale de l'Adour, ainsi que la présence des cultures de maïs. Il relève que les participants ont exprimé leurs préoccupations individuelles sans forcément rechercher l'intérêt collectif lors de ces premiers ateliers. Monsieur Lafon-Placette souligne l'omniprésence des échanges autour des sujets économiques au sein des commissions de la vallée de l'Adour occitane. Il insiste sur le fait que cela traduit un souci de préservation de l'attractivité économique du territoire mais s'inscrit également dans des préoccupations plus vastes, sur la contribution locale aux objectifs de souveraineté énergétique et alimentaire, par exemple. Monsieur Lafon-Placette en retient le besoin d'être vigilant à permettre et à accompagner l'activité locale pour les jeunes générations tout en

développant le territoire de façon plus générale. Il souligne enfin l'importance de cette double approche pour dépasser les préoccupations individuelles et inscrire les travaux de la CLE dans le cadre de l'intérêt général.

La cellule d'animation du SAGE présente ensuite le volet « développement économique » de l'état des lieux - diagnostic et la synthèse globale du diagnostic.

Monsieur Puyo souligne que l'année 2022 a été particulièrement sèche et que l'agriculture n'est pas la seule à avoir souffert du manque d'eau. Il souligne l'état exceptionnellement dégradé des cours d'eau, insistant sur le besoin d'eau pour les milieux afin de diluer la pollution. Il précise que la question de la pollution des rivières lui semble d'autant plus préoccupante que peu de molécules sont réellement recherchées dans les eaux mais note que, sur l'Adour, la baisse du niveau de la nappe en 2022 reste modérée.

Monsieur Lajus revient sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture. Il souligne les effets des évolutions climatiques sur la concentration en alcool des productions viticoles. Il met l'accent sur la multiplication des phénomènes exceptionnels, notant que pour le moment les événements de grêle, de pluies intenses et de crues exceptionnelles restent très localisés mais qu'il faut s'attendre à une généralisation des épisodes de pluie de type moussons sur l'ensemble du bassin, suivis de périodes de faible disponibilité en eau. Monsieur Lajus relève l'importance pour la CLE de prendre la réelle mesure des évolutions climatiques en cours.

La cellule d'animation du SAGE présente ensuite les demandes d'ajustement formulées par les membres de la CLE en amont de la réunion. Elles visent des correctifs de coquilles, des actualisations du cadre réglementaire et des ajustements spécifiques à certaines activités par les acteurs de cette activité.

Monsieur Puyo revient sur le sujet de la création de plans d'eau au regard de propositions d'ajustements faites par la fédération des chasseurs des Landes pour la rédaction de l'état des lieux - diagnostic de la partie dédiée à la chasse, à savoir modifier « *La création de plans d'eau artificiels est donc bénéfique à la chasse au gibier d'eau.* » (p. 162 du document transmis) par « *Les plans d'eau artificiels sont donc bénéfiques à la chasse au gibier d'eau.* ». Il est convenu de l'existence d'un quiproquo : la fédération des chasseurs ne remettant pas en question le besoin de création de plans d'eau pour les acteurs du territoire mais n'éprouvant pas de besoin de nouvelle création pour le développement de l'activité cynégétique. **La phrase sera supprimée afin de ne laisser place à aucun risque d'interprétation.**

Avant de procéder au vote du document, le Président de la CLE propose un tour de table afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Monsieur Lattuga (Nature en Occitanie) revient sur la faible présence du sujet de l'infiltration des eaux au-delà de la gestion des eaux urbaines, en lien avec la qualité des sols. Après relecture rapide du rapport, Irrigadour indique notamment la présence du sujet p. 106 du rapport (volet érosion des sols). Le Président de la CLE souligne que l'infiltration des eaux et le rôle des sols sont des éléments-clefs qui figurent dans le rapport et notamment dans le diagnostic synthétique (dernière partie du rapport). Nature en Occitanie considère néanmoins que la place des sols est insuffisamment intégrée au regard des enjeux.

En écho aux propos de Nature en Occitanie, Monsieur Dehez souligne l'importance de ne pas opposer des types d'agriculture, soulignant que la couverture hivernale des sols est désormais majoritaire et que le travail du sol tend à se réduire. Nature en Occitanie note que cette progression est plus forte dans le Gers que sur l'Adour où il indique que d'importantes marges d'amélioration existent. L'assemblée réagit sur les obligations existant dans le cadre de la politique agricole commune. Madame Argentin (France Nature Environnement Hautes-Pyrénées) souligne qu'en 2022, il y a eu des dérogations aux couverts intersaisons. Madame Argentin souligne qu'avec le changement climatique, il faudra réussir à gérer à la fois des pluies intenses et une sécheresse des sols. [Note post-réunion de l'Etat : les outils de travail superficiel du sol cessaient en raison de la sécheresse des sols jusqu'au 15 octobre (date maximale d'implantation des couverts) ; des dérogations ont donc été accordées ; une adaptation a été faite en supprimant la date d'implantation maximale des couverts en Occitanie pour les années à venir]. Monsieur Verdier souligne l'amélioration globale de la couverture des sols et partage la prise de conscience globale de l'importance de maintenir cette couverture pour préserver les sols. Monsieur Puyo note que l'obligation de couverture des sols est une obligation de moyens qui coûte cher aux agriculteurs et que les résultats de ne sont toujours au rendez-vous concernant le stockage de nitrates.

Monsieur Cingal (SEPANSO Landes) note l'importance de limiter l'artificialisation des sols et indique avoir adressé un courrier à la Première Ministre pour demander la parution du décret d'application de la loi "Climat et Résilience" de 2021 afin de disposer d'un cadre d'actions clair. Monsieur Ducos souligne que, même si le décret n'est pas paru, les collectivités doivent appliquer les textes pour bénéficier de dotations, ce qui est un moteur important pour la mise en œuvre de la loi.

La SEPANSO des Landes souhaite attirer l'attention de la CLE sur le fait que l'artificialisation considérée est celle du bâti tandis que les surfaces de stationnement sont rarement intégrées (hors grands projets) tandis qu'après quelques années, les allées sont souvent goudronnées ou bétonnées. Monsieur Dubicq relève que c'est aux PLUi de définir des règles spécifiques sur ce sujet et souligne que le PLUi Chalosse-Tursan s'est emparé du sujet. Sur la question de la gestion des eaux pluviales en zone rurale, Monsieur Puyo s'interroge sur les modalités de prise en compte du drainage.

Le Président de la CLE remercie les élus référents des commissions géographiques pour leur implication. Il est ensuite procédé au vote.

A l'unanimité moins deux voix (Nature en Occitanie, SEPANSO Landes), l'état des lieux - diagnostic du SAGE Adour amont révisé est validé par la CLE Adour amont, avec l'intégration des ajustements rédactionnels proposés en amont de la réunion et présentés en séance.

INTEGRATION DU LOUTS AU SAGE ADOUR AMONT

Le Président de la CLE rappelle le contexte des réflexions pour l'intégration du Louts au SAGE Adour amont, faisant suite aux sollicitations de l'Agence de l'eau pour couvrir l'ensemble du bassin Adour-Garonne de SAGE. Il rappelle l'historique des échanges sur ce dossier, qu'au regard de la taille du bassin, intégrer les Luys et le Louts était trop conséquent, que les membres de la CLE concernés par le bassin du Louts ont exprimé le souhait de disposer d'un SAGE sur leur territoire davantage que les acteurs de l'eau des Luys, qu'intégrer le Louts est hydrologiquement cohérent avec le bassin Adour amont et qu'il avait été exprimé le souhait de ne pas laisser de territoire orphelin de SAGE.

L'animatrice du SAGE Adour amont présente les enjeux du bassin du Louts ainsi que les implications d'une intégration pour la révision du SAGE Adour amont, à savoir un très léger retard dû au lancement et au suivi de la consultation mais qui peut être rattrapé par un travail en temps masqué commun sur la stratégie du SAGE.

Monsieur Lattuga (Nature en Occitanie) souhaite savoir si un inventaire de zones humides a été effectué sur ce territoire. Monsieur Labadie, Président du syndicat des bassins du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB), indique qu'une étude de prélocalisation est en cours. L'animatrice du SAGE Adour amont précise que le reste du territoire landais ne dispose actuellement pas de données de prélocalisation sur le modèle de ce qui a été fait sur le syndicat mixte Adour amont et de ce qui sera fait sur le SGLB mais qu'une étude devrait être lancée prochainement afin que l'ensemble du bassin dispose du même niveau d'informations minimal.

Madame Argentin (France Nature Environnement Hautes-Pyrénées) rappelle qu'un frein à l'intégration du Louts portait sur les moyens disponibles. Elle souhaite donc connaître le positionnement de l'Agence de l'eau pour renforcer l'équipe d'animation étant donné qu'elle souhaite couvrir l'ensemble du territoire de SAGE et a poussé pour l'intégration du Louts au SAGE Adour amont. L'Agence de l'eau Adour-Garonne réaffirme être favorable au recrutement d'un agent supplémentaire à temps complet pour animer le SAGE Adour amont mais que les subventions publiques ne peuvent dépasser 80 %. Les modalités de reste à charge sont donc abordées. L'animatrice du SAGE Adour amont informe la CLE que l'Institution Adour échange actuellement avec les services techniques et financiers des EPCI-FP pour proposer le montage d'un partenariat politique, technique et financier autour du portage des SAGE dans la mesure où le renforcement de l'équipe d'animation favoriserait un accompagnement de proximité dans la mise en œuvre du SAGE. Elle invite les élus des communautés de communes siégeant à la CLE et partageant le besoin de renforcer l'équipe d'animation à échanger au sein de leur collectivité sur ce sujet. Monsieur Verdier souligne l'importance d'une animation de qualité pour développer des échanges multiusages constructifs et favoriser une appropriation locale des travaux de la CLE.

Il est ensuite procédé au vote.

L'intégration du bassin du Louts au périmètre du SAGE Adour amont est validé par la CLE à l'unanimité. La procédure de consultation administrative sera lancée dans les prochaines semaines.

PROPOSITION DE STRATEGIE DE REVISION DU SAGE ADOUR AMONT

L'animatrice du SAGE Adour amont présente les étapes suivantes de la révision du SAGE. Pour la phase Tendances & scénarios (non obligatoire en révision), elle propose de s'orienter vers des scénarios de stratégie (définition d'un socle commun et de variantes) plutôt que de scénarios d'évolutions de chaque domaine d'activités, afin de gagner en efficacité et en pragmatisme. Concrètement, elle propose d'affiner les axes stratégiques pré-identifiés par les acteurs locaux (présentés en séance) en commissions géographiques début 2024 pour les soumettre à la CLE en juin et construire ensuite une stratégie avec différents niveaux d'ambition au 2^e semestre 2024.

Madame Argentin (France Nature Environnement Hautes-Pyrénées) alerte la cellule d'animation du SAGE sur la méthode de travail envisagée. Elle rappelle que la CLE doit rester maître des réflexions et ne doit pas être dépossédée des discussions au profit d'échanges en commissions géographiques. En effet, la CLE est composée d'acteurs expérimentés à l'exercice qui connaissent les leviers réels du SAGE. Il est donc essentiel que les discussions aient lieu en CLE avant d'élaborer une proposition de document.

Le Président de la CLE insiste sur le fait que la stratégie doit être définie sur un pas de temps long et qu'il faut prendre le temps de bien la bâtir.

Il est convenu qu'un soin sera apporté pour remettre la CLE au centre des réflexions et veiller à ne pas la déposséder des échanges au profit des commissions géographiques.

Suite à la présentation des réflexions préliminaires des commissions géographiques sur les axes stratégiques possibles, Monsieur Plouvier (Chambre d'agriculture du Gers) réagit en notant qu'un ajustement lui semblerait nécessaire dans la formulation de l'axe « S'adapter aux ressources disponibles actuelles ». Pour lui, il faudrait ajouter « ou à créer » à cette proposition issue des commissions géographiques.

Les débats se poursuivront lors d'une prochaine CLE sur le fond et la forme des axes stratégiques.

Le Président de la CLE clôture la séance en remerciant les participants et en annonçant une plus grande fréquence des réunions de CLE pour répondre aux demandes exprimées. Il informe les participants de la présentation de l'état des lieux - diagnostic du SAGE validé lors d'une **réunion publique le 27 octobre à 19h à la Bourse du Travail de Tarbes**, organisée à l'initiative de l'association Eveil citoyen et à destination du grand public mais à laquelle sont également conviés les députés, les sénatrices, les membres de la CLE et les acteurs locaux ayant participé à la concertation.

Annexe : Liste de présence

Présents :

- Collège des élus

Monsieur Verdier Bernard, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
 Monsieur Dehez Gérard, Communauté de communes d'Aire sur l'Adour
 Monsieur Lajus Pierre, Communauté de communes Armagnac Adour
 Monsieur Castets Philippe, Communauté de communes Nord-Est Béarn
 Monsieur Bertin Alain, Communauté de communes Bastides & Vallons du Gers
 Monsieur Ducos Christian, Communauté de communes du Pays Tarusate
 Monsieur Puyo Christian, Communauté de communes Adour Madiran
 Monsieur Berges Didier, Communauté de communes du Pays Grenadois
 Monsieur Dubicq Gilbert, Communauté de communes Chalosse Tursan
 Monsieur Reon Etienne, Syndicat intercommunal des eaux du bassin de l'Adour gersois
 Monsieur Labadie Bernard, Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus
 Madame Bourretère Agathe, Institution Adour
 Monsieur Brau Nogué Pierre, Institution Adour

- Collège des usagers

Monsieur Plouvier Matthieu, Chambre d'agriculture du Gers
 Monsieur Delaunay Florian, Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
 Monsieur Beton Florian, Chambre de commerce et d'industrie des Landes
 Monsieur Cingal Georges, SEPANSO Landes
 Monsieur Lattuga Ronan, Nature en Occitanie
 Madame Argentin Cécile, France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
 Monsieur Vicart Nicolas, Fédération des chasseurs des Landes
 Monsieur Daubeuf Hervé, EDF
 Monsieur Senegas Alban, Irrigadour

- Collège des représentants de l'Etat

Madame Février Patricia, DDTM des Landes
 Madame Ducrot Cyrielle, DDTM des Pyrénées-Atlantiques
 Monsieur Gizon Guillaume, DREAL Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'eau Adour-Garonne
 Monsieur Legrand René-Marc, Office français de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Invités non membres de la CLE et membres de la CLE déjà représentés par ailleurs :

Madame Gallo Marie-Thérèse, Commune de Bagnères-de-Bigorre
 Monsieur Schunder Jean-Pierre, Office français de la biodiversité, service départemental Gers
 Monsieur Lesbats Mickaël, Fédération des chasseurs des Landes
 Madame Dybul Floriane, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont
 Madame Bentz Julie, Institution Adour, cellule d'animation du SAGE Adour amont

Membres de la CLE excusés :

- Collège des élus

Madame Weber Sophie, Région Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur Dubos Thierry, Communes de St-Jean-de-Lier
 Monsieur Esain Pierre, Commune de Carrère
 Monsieur Laborde André, Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
 Monsieur Dethou Roland, Communauté de communes Haute-Bigorre
 Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte de l'Adour amont, *pouvoir à M. Ducos*
 Monsieur Arriubergé Jean, Institution Adour

- Collège des usagers

Chambre d'agriculture des Landes, *pouvoir à Irrigadour*
 Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
 Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées
 Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle-Aquitaine, *pouvoir à CCI des Landes*
 Groupement de défense sanitaire aquacole d'Aquitaine
 France Hydro-électricité

- Collège des représentants de l'Etat
DDT des Hautes-Pyrénées
Agence régionale de santé Occitanie, *pouvoir à la DDT des Hautes-Pyrénées (non utilisable)*
Parc National des Pyrénées